



Conseil économique et social

Distr. générale
8 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante et unième session

10-21 février 2003

Point 3 a) v) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : a) Thème prioritaire : Coopération nationale et internationale au service du développement social : v) Politiques et rôle des institutions financières internationales et leur effet sur les stratégies nationales de développement

Déclaration présentée par : la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; la Elizabeth Seton Foundation, la Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, la Dominican Leadership Conference, International Presentation – Association of the Sisters of the Presentation, les School Sisters of Notre Dame, les Soeurs de Notre Dame de Namur et la Society of Catholic Medical Missionaries, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social; et par l'International Union of Anthropological and Ethnological Sciences, une organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996.

* * *

* E/CN.5/2003/1.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



Ouvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et à l'élimination de la pauvreté requiert un plus grand engagement de la part de tous les Membres de l'ONU et de tous leurs peuples. Les politiques poursuivies par les institutions financières internationales ont un impact considérable sur les stratégies nationales de développement social.

Nous recommandons que ces institutions adoptent pour principe directeur concernant les stratégies nationales de développement social :

1. Que toutes les parties prenantes (gouvernements, bénéficiaires des projets, experts nationaux et internationaux, partenaires de développement ou organisations non gouvernementales) participent à toutes les étapes du développement¹. (Nous espérons que le principe d'égalité des sexes sera appliqué.)

Dans des exposés récemment présentés à l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont tous deux estimé que les projets donnaient les meilleurs résultats lorsque tous les secteurs coopéraient. Les habitants des pays savent ce dont ils ont besoin et ce qui est acceptable dans leur culture. Ce sont les premiers experts à consulter. Les exclure se traduit par des pertes de temps, d'énergie et d'argent considérables. Le Consensus de Monterrey a validé le principe de la participation de toutes les parties intéressées.

Les deux principes éthiques et moraux que nous proposons sont la « subsidiarité » (les décisions sont prises par ceux dont la vie s'en trouvera affectée) et « la préférence aux pauvres » (toutes les décisions économiques doivent s'inspirer de l'incidence qu'elles auront sur la vie des pauvres).

2. Que les institutions financières internationales (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) modifient les critères qu'elles utilisent actuellement pour décider du degré d'endettement tolérable des pays. Pour éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement, la capacité des gouvernements à financer totalement les besoins en matière de développement humain² doit être placée au premier rang des priorités.

Une croissance favorable aux pauvres et un accès aux droits sociaux fondamentaux doivent aller de pair³. S'il en résulte une aggravation de la pauvreté, les mesures et les plans draconiens sont inacceptables. Avant tout ajustement structurel, il faut mettre en place des « filets de sécurité » pour les personnes en situation précaire. Il n'a pas été prouvé que le modèle néo-libéral était applicable à toutes les économies. Nous pensons que c'est un devoir moral et éthique pour tout gouvernement de se préoccuper d'abord de sa population.

Rappelez-vous le paragraphe 60 du Consensus de Monterrey qui promet la création d'un « mécanisme international de renégociation de la dette qui amènera les

¹ Comité du développement (Comité ministériel des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles vers les pays en développement), 28 septembre 2002.

² « Communiqué du International Monetary and Financial Committee of the Board of Governors of the International Monetary Fund », Communiqué de presse No 01/45, 28 septembre 2002 (en anglais seulement).

³ « Growth is necessary but not sufficient to reduce poverty » (Pour réduire la pauvreté, la croissance est nécessaire mais pas suffisante), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 19 novembre 2002.

débiteurs et créanciers à se concerter pour restructurer les dettes insoutenables de manière opportune et efficace ». À la place du mécanisme du FMI de restructuration de la dette des débiteurs souverains, nous demandons une « procédure d'arbitrage juste et transparente ».

3. Que tous les types de données sur les projets nationaux de développement social soient transparents et accessibles à tous, à chaque étape du processus (conception, planification, préparation, exécution, suivi et évaluation).

Nous partageons les conclusions formulées par Kathleen Selvaggio des Services du Secours catholiques à propos de l'ouvrage intitulé : « A User's Guide to Poverty and Social Impact Analysis⁴ » (manuel d'analyse de l'incidence sociale et de l'impact sur la pauvreté). On ne pourra prendre la décision la meilleure possible dans l'intérêt de tous que si, et seulement si les faits sont clairs et librement accessibles au grand public.

Lorsque la transparence sera totale, le suivi des objectifs du Millénaire en matière de développement sera plus accessible et plus clair dans les projets ou les orientations choisis par les parties prenantes.

4. Que l'on parvienne à une nouvelle conception, à un accord mondial pour rendre aux gouvernements leur autonomie politique et à faire passer les priorités définies par les gouvernements démocratiquement élus, et faire en sorte que les institutions internationales aient des comptes à rendre. Nous aimerions insister à nouveau sur les trois fondements que sont les liens sociaux, politiques et environnementaux⁵.

Le modèle et le mode de fonctionnement actuels des institutions financières internationales doivent être revus d'un point de vue systémique car ils ont pour effet de détourner les flux de capitaux au profit des sociétés transnationales et des pays développés, en laissant les pays en développement et, en particulier, les groupes défavorisés de ces pays subir les conséquences écologiques et humaines.

Les flux de capitaux devraient aller des pays riches vers les pays pauvres et non des pays pauvres vers les pays riches, ... car cela serait alors exactement à l'opposé de ce que l'on considère habituellement comme un système équitable⁶.

5. Que la dette des pays pauvres soit annulée dans sa totalité.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative renforcée en faveur des PPTE n'ont pas aidé nombre de ces pays. Le service de la dette entrave considérablement la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales de nombreux pays du Sud. Le mouvement en faveur de l'allègement de la dette préconise un changement radical des rapports de pouvoir entre débiteurs et créanciers et à une participation active des personnes concernées, grâce à un processus participatif et démocratique permettant de parvenir à un programme viable et durable tant du point de vue de l'annulation complète de la dette que de celui du service de cette dernière.

⁴ « Comments on A User's Guide to Poverty and Social Impact Analysis », édition provisoire, octobre 2002.

⁵ Ann Pettifor, Table ronde du 1er novembre 2002 sur la gestion de la mondialisation, Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale.

⁶ Professeur Joseph Stiglitz, 20 février 2002, cité par Ann Pettifor le 1er novembre 2002.